

TUNIS, le 20 Janvier 1986

() IRCULAIRE N° 5 /86

() B J E T / : Changement d'appellation d'un institut.

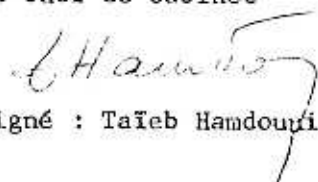
J'ai l'honneur de vous faire connaitre qu'en vertu de la Loi n°85-109 du 31 Décembre 1985 portant Loi des Finances pour la gestion 1986 et conformément au Tableau "E" y annexé l'Institut Abderrahmen Mami de Pneumo-Phtisiologie est désormais dénommé :

" Hôpital de Pneumo-Phtisiologie Abderrahmen Mami "

En conséquence, je vous invite à n'utiliser que cette dénomination dans vos correspondances avec le dit établissement.

P. / E MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

Le Chef de Cabinet


Signé : Taïeb Hamdoui

DESTINATAIRES :

- MM.- Les Directeurs de l'Administration Centrale
- Les Directeurs Régionaux de la Santé Publique
- Les Directeurs des Hôpitaux, Centres et Instituts
- Les Directeurs des Ecoles Professionnelles de la Santé Publique